

Rapport d'évaluation

Plan d'action ST(E)ER TRANSITION



Février 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise ST(E)ER TRANSITION dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

ST(E)ER TRANSITION			
Date d'adhésion au programme	30/08/2022	Date d'engagement dans le programme	25/10/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	10/11/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	10/2023-10/2027
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique du plan d'action est ainsi assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

24 Route du Guerzit 29630 Plougasnou

Secteurs d'activité

ST(E)ER accompagne les organismes publics, parapublics ou associatifs mais aussi les acteurs socio-économiques des territoires dans leurs démarches de transition.

-Pour les organismes publics, parapublics ou associatifs du secteur de la santé, du champs social ou médicosocial, ST(E)ER accompagne l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques publiques, programmes et dispositifs innovants et porteurs de sens.

-Après des acteurs socio-économiques des territoires, ST(E)ER accompagne l'innovation de service et l'innovation managériale pour soutenir le développement de modèles responsables sur le plan humain, sociétal, et environnemental.

Ses champs d'expertise sont les politiques sanitaires, sociales et la santé environnement.

L'offre de service de ST(E)ER concerne

- les organismes publics (services de l'Etat, Agences régionales de santé, Conseils départementaux, Collectivités territoriales...) dans l'appui à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques et dispositifs publics oeuvrant dans le champs de la santé, de la santé -environnement, du social et médico social (appui à l'élaboration et la mise en oeuvre de Plan régionaux santé-environnement, schémas départementaux de l'Enfance et de la Famille, appui aux déploiement de dispositifs médico-sociaux...)

- les organismes publics, parapublics, associatifs et les collectivités territoriales dans le pilotage stratégique et opérationnel de leur action (diagnostic, évaluation et appui à la mise en oeuvre de projets innovants)

- les élus et dirigeants (innovation managériale, accompagnement et coaching).

Chiffre d'affaires

Non renseigné

Nombre d'employés

1 à 2 salariés en 2023

Site web de l'entreprise

<https://steer-transition.fr/>

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise n'a renseigné aucun engagement préexistant.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Le virage numérique engagé par ST(E)ER depuis deux ans limite ses dépendances vis à vis des services écosystémiques fournis par la biodiversité (papiers, encres, livraison...).

Toutefois, même s'ils sont peu visibles au quotidien (grâce à l'illusion de la neutralité de l'immatériel), ses impacts sur la biodiversité restent bien réels voire croissants (cout environnemental du numérique). Aussi, les modalités de déplacements de l'équipe ont un impact sur deux plans différents : impact humain (temps de transports, fatigue, inconfort) d'une part et environnemental d'autre part en fonction du choix fait entre voiture et transport en commun (fatigue et temps consommé VS émissions de CO2).

Plus précisément, LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AUX ENJEUX SUR LA BIODIVERSITÉ :

-sur le plan du marché et des produits

*Risques : exigence des acheteurs et évolutions des expertises requises

*opportunité : renforcement de l'offre de service de ST(E)ER et ciblage de clients attentifs aux enjeux liés à la biodiversité, accès à des marchés intégrant des critères environnementaux

-sur le plan opérationnel

*Risques : /

*opportunité : développement des interventions distancielles

- sur le plan financier

*Risques : augmentation du cout des déplacements (en termes financier mais aussi de temps)

*opportunité : accès à des financements intégrant des critères environnementaux

- sur le plan règlementaire et juridique

*Risques : /

*opportunité : Opportunité d'influer sur la politique gouvernementale et les politiques des acteurs publics/parapublics/associatifs et collectivités territoriales / contribution aux actions, planification et réglementation à venir en faveur de la biodiversité

- sur le plan de la réputation et de l'image

*Risques : /

*opportunité : Amélioration de l'image, Fidélisation des clients et différenciation, Fédération des collaborateurs et attractivité, Amélioration des relations avec les parties prenantes

En conclusion, les risques liés aux enjeux de la biodiversité sont limités pour ST(E)ER, mais les opportunités sont nombreuses. Elles peuvent être source d'avantage concurrentiel d'une part mais aussi ressources dans les relations avec les parties prenantes et surtout congruentes avec la raison d'être de l'entreprise.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	L'ensemble de l'activité de ST(E)ER est concernée par le plan d'action. Sa mobilité est nationale et sa stratégie a un impact global. Toutefois, les territoires d'implantation de ses entités (Bureau Ouest (Finistère) et Bureau Est (Rhône)) sont les sites les plus directement concernés
-----------------------------------	--

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	1
--	---	---	---

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• 1. Réduction des GES liés aux déplacements de l'entreprise de 25% d'ici la fin du plan d'action au 31/12/2027• 2. Promotion de l'approche OneHealth dans toutes les missions de ST(E)ER à partir de 2024
-------------------------------	---

Observations

L'entreprise ST(E)ER a défini 2 actions cœur de métier, l'une adressant l'enjeu de la réduction de son impact carbone, via les déplacements des salariés, l'autre adressant l'enjeu majeur de sa capacité d'influence sur les sujets biodiversité dans les missions déployées chez les clients. Les deux actions permettent d'adresser des impacts négatifs directs, ainsi que de potentiels impacts positifs indirects, en lien direct avec son cœur d'activité.

Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none">• 1. Financement annuel d'actions contribuant à la préservation et la restauration de la biodiversité
------------------------------	---

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le dossier de ST(E)ER est clair et répond globalement aux informations demandées. Des compléments pourraient être apportés concernant :

- Le détail du processus d'amélioration continue prévu, en complément du processus d'évaluation qui est précisé

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise ST(E)ER a formalisé des premiers engagements en lien avec la biodiversité dans ce premier plan d'action. Les 2 actions cœur de métier adressent l'impact lié aux activités de l'entreprise. Ainsi, l'action numéro 1 vise à réduire directement l'impact carbone de l'entreprise via les déplacements, mais également son impact indirect, à travers sa capacité d'influence positive que l'entreprise peut exercer auprès de ses clients, avec l'action numéro 2. Pour un premier plan d'action, le périmètre et les ambitions sont cohérents au regard de la taille et de l'activité de l'entreprise. Les actions définies ont des objectifs chiffrés et sont correctement détaillées. Le processus de suivi est clair.

Le plan d'action pourrait être renforcé à l'avenir en adressant encore davantage les impacts liés à l'activité de l'entreprise, en intégrant par exemple une charte sur les achats, et en complétant encore l'action numéro 2, pour continuer d'adresser le potentiel d'impact positif chez les clients, en continuant de déployer des offres prenant en compte le principe de One Health par exemple.

A date, l'entreprise a pu réaliser les deux premières actions, cœur de métier, et l'action numéro 3 est en cours. Les informations partagées permettent d'être confiants dans la mise en œuvre de cette dernière action.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Préciser le processus d'amélioration continue
- Préciser les moyens humains (en termes de temps), notamment pour l'action numéro 3

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour un prochain plan d'action, l'entreprise ST(E)ER pourrait aller plus loin dans l'action numéro 2, sur l'intégration du concept de One Health dans ses projets :

- en développant une offre dédiée par exemple
- en suivant la part de missions intégrant pleinement le sujet auprès des clients.

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait identifier de nouvelles actions permettant de traiter des enjeux peu pris en compte auparavant, en particulier concernant la sobriété numérique.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Préciser les ressources humaines nécessaires pour conduire à bien l'action 3 une fois que les projets auront été sélectionnés